



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

AFPA

Question écrite n° 21646

Texte de la question

M. François Loos attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les négociations pour la réduction du temps de travail et la création concomitante d'emplois au sein de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) qui est sous sa tutelle. Il semblerait en effet que ces négociations n'aboutissent pas du fait de l'absence de consigne claire de l'autorité de tutelle à l'égard de la direction de l'AFPA. Il aimerait donc connaître les dispositions qu'elle compte prendre pour appliquer sa propre politique.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) quant à la mise en oeuvre des dispositions de la loi d'orientation et d'incitation à la réduction du temps de travail. La négociation qui s'est déroulée à partir de juin 1999 a permis l'élaboration d'un accord qui a été signé entre la direction générale et la CFDT en décembre dernier. Cet accord prévoit la création de 520 emplois. Il assure une réduction de 10,25 % du temps de travail et le respect de la durée du travail à 35 heures, que ce soit sur la semaine, le mois ou l'année. Il respecte pleinement le dialogue social : concertation entre les salariés et leur encadrement direct, concertation régionale entre les directeurs régionaux et les délégués syndicaux régionaux, négociation et concertation au niveau national avec les organisations syndicales et plein respect des compétences des comités d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail, des délégués du personnel et des comités d'établissement. Il concilie les attentes des salariés et les besoins du service aux bénéficiaires et permet à l'AFPA d'engager l'évolution et la diversification de ses organisations du travail.

Données clés

Auteur : [M. François Loos](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21646

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 1998, page 6239

Réponse publiée le : 30 avril 2001, page 2595